



**AVIS D'APPEL D'OFFRES N°020/2025/S/AOO/FM-GAVI/UAGCP
SELECTION DE GARAGES POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN ET DE
REPARATION DES VEHICULES DE L'UAGCP ET DES ENTITES DE MISE EN
ŒUVRE (EMO)**

1. L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, lance un appel d'offres national N°020/2025/S/AOO/FM-GAVI/UAGCP relatif à la sélection d'un garage pour les services d'entretien et de réparations des véhicules de l'UAGCP et des Entités de Mise en Œuvre (EMO).
2. L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour ce marché constitué d'un lot unique
3. Le délai d'exécution de ce marché est un (1) an renouvelable une fois, sous condition de satisfaction du client ;
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics guinéens concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
5. Le DAO peut être retiré par les candidats, à partir du lundi 06 octobre 2025 au Service de Passation de Marchés de l'UAGCP, sis au 3ème étage de l'immeuble Palm résidence Camayenne, corniche nord, à côté de la clinique Ambroise paré, moyennant un paiement de cinq cent mille de francs guinéens (500.000 GNF) repartit comme suit :
 - 50% dans le compte du trésor public à la Banque Centrale de la République de Guinée ;
 - 30% dans le compte de l'ARMP à la Banque Centrale de la République de Guinée ;
 - 20% sur le compte N° 7308051300/GNF, intitulée « **Compte opérationnel GAVI UAGCP** », ouvert à ECOBANK.
6. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations par mail **du lundi au vendredi entre 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes TU** auprès :

Contact Email : tenders.uagcp@gmail.com cc : mickacamaral@yahoo.fr Tel :),
mmuteba@2ac.fr,

Tel RSPM : 624 07 77 77,.

Les demandes de clarifications doivent être reçues avant le **20/10/2025 à minuit**.

L'aperçu complet de toutes les questions et réponses sera adressé à tous les soumissionnaires ayant retirés le DAO au plus tard **22/10/2025**.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission au marché d'un montant égal à Cinq millions (5.000.000) GNF, issue d'une banque (et non d'une compagnie d'assurance ni d'une microfinance) agréée par la BCRG, libellée suivant le modèle du DAO sous peine de rejet de l'offre.
8. Les exigences en matière de qualification sont : (*Voir* le dossier d'appel d'offres pour plus d'informations).
9. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.
10. Les offres vont être rédigées en langue française et devront être déposées (physiquement) **en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copie au plus tard jeudi 06/11/2025 à 11H00 GMT** à l'adresse ci-après : **sis au 3e étage de l'immeuble PALM RESIDENCE CAMAYENNE, sis sur la corniche nord de Camayenne, près de la clinique Ambroise Paré dans la commune de Dixinn.**
11. Les offres seront ouvertes le **jeudi 06/11/2025 à 11H30 GMT** en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, à l'adresse indiquée ci-haut. **Les offres tardives seront jugées non recevables et ne seront pas ouvertes.**
12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission, au plus tôt sous peine d'être éliminé.
13. La validité de la garantie de soumission DOIT ETRE de 118 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
14. Devront être inclus dans les prix et dans le montant total de l'offre présentée par le Candidat, les redevances ci-dessous à payer par le soumissionnaire retenu en cas d'attribution du marché ce :

lors de la contractualisation :

- Frais d'enregistrement du contrat au service des impôts : 1%

Lors de l'émission de chaque bon de commande

- ARMP : 0.6% de la valeur de la commande
- DGCMP : 0.3 % de la valeur de la commande

Cependant, les contrats seront enregistrés dans ces deux structures et le paiement se fera progressivement suivant les commandes.

Fait à Conakry, le 03 octobre 2025

Pour l'Autorité Contractante

Dr Timothé GUILAVOGUI

Le Coordonnateur

